



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 161-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.279

Déposée le : 05.09.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Remund (Mittelhäusern, Les Verts) (porte-parole)
Ryser (Seftigen, PVL)
Bossard-Jenni (Oberburg, PEV)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 08.09.2022

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Remaniement des plans directeurs de l'énergie

Le Conseil-exécutif est chargé de :

1. lancer, en collaboration avec les communes, un remaniement rapide des plans directeurs de l'énergie comprenant notamment des zones prioritaires pour le gaz ;
2. préciser les exigences auxquelles doivent répondre les plans directeurs de l'énergie afin qu'ils ne comprennent que des zones prioritaires alimentées par des sources d'énergie neutres en CO₂ d'ici 2050, conformément à la Constitution cantonale ;
3. soutenir les communes en vue d'un remaniement rapide des plans directeurs de l'énergie ;
4. soutenir les communes lors de la planification stratégique de réseaux cibles pour le gaz.

Développement :

Vingt-deux communes bernoises ont défini des zones prioritaires pour le gaz dans leurs plans directeurs de l'énergie (sur un total de 34 communes disposant de plans directeurs de l'énergie). Dans ces zones, le gaz doit être utilisé en priorité comme source de chaleur, ce qui va à l'encontre de l'article sur le climat de la Constitution bernoise et de l'objectif « zéro net » de l'Accord de Paris sur le climat. En outre, l'attaque de la Russie contre l'Ukraine et la réduction des livraisons de gaz vers l'Europe par le gouvernement russe ont rendu ces plans obsolètes. Mais des doutes planaient déjà auparavant sur l'approvisionnement possible en gaz non fossile : le potentiel de gaz renouvelable est estimé à environ 10 à 25 % de la consommation actuelle. Le biogaz et le gaz renouvelable synthétique (obtenu à partir d'électricité renouvelable grâce à la technologie qui consiste à convertir l'électricité en gaz) seront aussi nettement plus chers que le

gaz d'avant la guerre en Ukraine. Il sera tout simplement trop cher et trop précieux pour être utilisé pour le chauffage. Ainsi, les perspectives énergétiques 2050+ de la Confédération tablent sur une consommation de gaz des ménages cinq fois plus faible qu'aujourd'hui.

Cependant, l'approvisionnement en gaz restera nécessaire à l'avenir, en particulier pour l'industrie qui a besoin de températures élevées pour ses processus. Pour les entreprises concernées, il est essentiel de garantir la sécurité d'approvisionnement à long terme grâce à des plans stratégiques de réseaux cibles. Ces plans doivent définir les zones dans lesquelles le réseau de gaz sera abandonné et celles où il sera maintenu.

Le canton de Berne doit renforcer les directives pour les plans directeurs de l'énergie de manière à ce que ceux-ci ne contiennent et ne donnent la priorité qu'aux sources d'énergie renouvelables d'ici 2025 au plus tard. Cela signifie en premier lieu que les zones où la priorité est donnée au gaz ne seront plus prioritaires. Dans les zones plus densément construites, la priorité doit être donnée à un approvisionnement par des réseaux thermiques. Le canton doit mettre rapidement en route le remaniement des plans directeurs de l'énergie et les revoir en collaboration avec les communes. Le canton doit soutenir les communes sur le plan technique.

Motivation de l'urgence : l'abandon du gaz doit se faire rapidement. En temps normal, la modification des plans directeurs prend généralement plusieurs années. Afin de pouvoir procéder rapidement aux modifications, il convient de traiter ce sujet de toute urgence.

Destinataire
– Grand Conseil